NOUVELLES LOCALES.

Aujourd'hui ouverture de la Législature Provinciale.

M. Thomas Spence autrefois de St. Boniface est décédé ces jours derniers à Edmonton.

Madame Verhoeven est partie la semaine dernière pour une promenade en Belgique.

Assemblée de l'Association St. Jean Baptiste dimanche prochain à l'hotel de ville de St. Boniface.

Son Honneur M. le Juge Prendergast est de retour d'un voyage de quelques jours à St. Paul Minn.

La retraite des hommes commencera dimanche prochain à la cathédrale, elle sera prêchée par Sa Grandeur Mgr. Langevin.

M. Aimé Benard a ouvert un magnifique restaurant dans une des salles de son magnifique hotel.

M. J. A. Senecal a obtenu le contrat pour construire la nouvelle église de St. François Xavier.

M. Isaie Lavoie de la maison Bichard et Cie., est arrivé samedi dernier de l'Ouest, d'un voyage d'affaire.

Monsieur le Dr Marcelin est revenu de la Province de Québec et cherche a s'établir de nouveau dans la province de Manitoba.

N'oubliez point que c'est ce soir le concert de Mde Gadski ! Ne perdez point une pareille occasion et dépêchez vous d'aller retenir vos places. Prix $1.00, $1.50, et $2.00.

Mardi prochain à 8 heuses p. m. aura lieu l'assemblée annuelle de l'Association libérale française de St. Boniface à l'Hotel St. Boniface tous les membres sont priés d'être présents.

Demain, vendredi il y aura une assemblée des membres de l'Association libérale française de Winnipeg, à 8 heures et demie, (bloc Richard,) 367 Rue Main.

L'Hopital de St. Boniface est plein de malades. Nous sommes heureux d'apprendre le rétablissement de M. P. Levêque, le joueur de Hockey ainsi que celui de M. G. R. Vendome, qui a quitté l'Hopital Lundi dernier.

Agence Consulaire de France.

Sont priés de passer à l'agence consulaire de France à Winnipeg. M. M. Michaud, (Julien Pierre) F. Jos. Pistre; Jean-Fr. Mar Guillaume; H. P. Leydier, F. R. Chardow, A. A. Bean, Ch. A. Escarnot, G. Philippe, V. M. Pinier, P. H. Plouvier, J. A. Lobaty, M. Laurent, A. H. Sauce, J. B. Magnin.

Par ordre,
F. Gautier.

Le Pere Didon.

L'éminent Père Didon, qui vient de mourir à Paris, était un des grands apôtres de l'instruction publique en France.

Ses discours d'Arcueil sont d'admirables plaidoyers en faveur du progrès, en faveur de l'enseignement moderne. Depuis dix ans il n'a cessé de prêcher pour que l'école et le collège forment des hommes de caractère et d'énergie.

Incident Frechette Gascon

L'interview de M. Louis Fréchette, publiée dans la "Presse" du 12 janvier et les lettres ou articles qu'elle a provoqués de la part de M. Wilfrid Gascon seront mis en brochure avec une carte accompagnant le texte.

Ces articles, au nombre de trois ou quatre, ont paru soit dans la "Presse," soit dans l'"Avenir du Nord," et tous les patriotes canadiens-français tiendront à les avoir sous la main, aussi le texte de l'interview de M. Fréchette. Ils expriment deux idéals bien différents et le lecteur pourra choisir en toute connaissance de cause celui de sa préférence.



Fournitures aux Sauvages.

DES SOUMISSIONS scellées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumissions pour fournitures aux Sauvages" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi le 2 avril 1900, pour la livraison de fournitures aux sauvages, pendant l'année fiscale se terminant le 30 juin 1901, à différents points dans le Manitoba et les Territoires du Nord Ouest.

Des blancs de soumissions, contenant tous les renseignements, peuvent être obtenus sur demande du soussigné ou du commissaire des Sauvages à Winnipeg. La plus basse ni aucune des sonmissions ne sera nécessairement accepté.

Nul compte pour cette annonce ne sera reconnu si elle n'est autorisée par l'imprimeur de la Reine, et aucune réclamation pour paiements, par n'importe quel journal, ne sera entretenue sans la dite autorisation.

J. D. McLEAN,
Secrétaire.

Département des Sauvages,
Ottawa 1er mars 1900. 6-8.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.